

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 25 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 25 juin 2025 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Karine Morin, vice-présidente
M. Pierre Asselin (en visioconférence)
Mme Isabelle Barrette
Mme Josée Banville
Mme France Boucher
M. Benoit Champagne
Mme Mélissa Fournier
Mme Julie Jutras
Mme Joëlle Martineau (à compter de 19 h 50 au point 3.2)
M. Jean-François Paradis

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Martin Charron, directeur du Service des ressources humaines (en visioconférence) – pour le point 3.3

Serge Dion, directeur général adjoint

Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles

Joël Rouleau, directeur du Service des ressources financières

ABSENCE

Mme Laurie-Anne Bédard

1. OUVERTURE

CA-250625-1.1

Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 30

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-250625-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé en avançant le point 3.6. *Cession de terrain – Aréna Memphrémagog – Adoption* avant le point 2. *Rapport de la direction générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-250625-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025

Il est proposé par Mélissa Fournier, administratrice, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-250625-1.4

Période de questions du public et suivis

Des membres du public posent des questions et émettent des commentaires au regard du dossier de l'Aréna Memphrémagog inc. et de la cession de terrain.

Des représentations ont également été faites en lien avec le contexte budgétaire et les compressions imposées par le ministère de l'Éducation du Québec.

Julie Jutras quitte la séance à 19 h 36 au moment du vote du point suivant.

3. POINTS DE DÉCISION

RESSOURCES MATÉRIELLES

CA-250625-3.6

Cession de terrain – Aréna Memphrémagog – Adoption

CONSIDÉRANT QUE le projet requiert un emplacement pour la construction d'un aréna de deux glaces;

CONSIDÉRANT QUE le terrain ciblé est situé sur un lot appartenant au CSSDS soit le lot 6 532 760 (partie);

CONSIDÉRANT QUE le CSSDS est disposé à vendre le terrain situé dans la Ville de Magog pour la réalisation du projet;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT QUE la valeur de l'immeuble à transiger est supérieure au seuil de 100 000 \$ spécifié au Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un centre de services scolaire donc qu'une autorisation du ministre de L'Éducation sera requise aux fins de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE le CSSDS doit conclure une promesse bilatérale d'échange avec Aréna Memphrémagog inc., laquelle promesse doit inclure les éléments relatifs au temps de glace offert aux élèves du CSSDS, aux modalités d'utilisation et de gestion ainsi que les travaux d'aménagements exigés par le CSSDS pour préserver la qualité des services offerts aux élèves aux abords de l'école secondaire de La Ruche;

Il est proposé par Caroline Lacroix, administratrice, et résolu :

QUE le CSSDS cède le terrain identifié 6 532 760 (partie de lot) à Aréna Memphrémagog inc. en vue du projet de construction d'un aréna, sous réserve de l'autorisation requise du ministère de l'Éducation;

QUE le CSSDS désigne sa directrice générale, Mme Lisa Rodrigue, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet de cession mentionné ci-dessus et plus amplement décrit dans le projet de lotissement annexé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Julie Jutras revient à la séance à 19 h 38.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-250625-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*.

CA-250625-2.2

Revue des projets des services 2024-2025 – Mise en œuvre du PEVR

Lisa Rodrigue, directrice générale, présente les projets des services en lien avec la mise en œuvre du PEVR pour l'année scolaire 2024-2025.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

3. POINTS DE DÉCISION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

CA-250625-3.1

Responsable du traitement des plaintes – Désignation

CONSIDÉRANT la procédure de traitement des plaintes prévue par la *Loi sur le protecteur de l'élève*, en vigueur depuis le 28 août 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le conseil d'administration, de désigner un Responsable du traitement des plaintes, conformément à l'article 24 LPNE;

CONSIDÉRANT la procédure de traitement des plaintes prévue par le Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves du CSSDS;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le conseil d'administration, de désigner un Responsable du traitement des plaintes, conformément au Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves;

CONSIDÉRANT le congé de Jade Cyr-Oligny et la nécessité de nommer une personne pour la remplacer à titre de Responsable de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT l'embauche de Marie-Hélène Gauthier en remplacement de Jade Cyr-Oligny;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

DE DÉSIGNER Marie-Hélène Gauthier à titre de Responsable du traitement des plaintes en vertu de la LPNE, et ce, pour la durée du congé de Jade Cyr-Oligny;

DE DÉSIGNER Marie-Hélène Gauthier à titre de Responsable du traitement des plaintes en vertu du Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves du CSSDS, et ce, pour la durée du congé de Jade Cyr-Oligny.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Josée Banville quitte la séance à 19 h 53 au moment des délibérations et du vote du point suivant.

DIRECTION GÉNÉRALE

CA-250625-3.2

Politique de gestion des cadres - Adoption

La consultation de la Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre (AQCS) du Centre de services scolaire des Sommets a été autorisée par le conseil d'administration lors de la séance du 25 mars 2025 (CA-250325-3.6).

Les instances consultées (AQCS et comité consultatif de gestion) se sont prononcées en majorité en faveur de la présente Politique.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (AQCS) du Centre de services scolaire des Sommets actuellement applicable;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation;

Il est proposé par Isabelle Barrette, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER la Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre (AQCS) du Centre de services scolaire des Sommets.

D'ABROGER, en date du 25 juin 2025, la Politique de gestion des cadres d'établissement du 15 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Joëlle Martineau se joint à la séance à 19 h 50.

Josée Banville revient à la séance à 19 h 55.

RESSOURCES HUMAINES

CA-250625-3.3

Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, de discrimination et de violence – Adoption

CONSIDÉRANT les travaux menés pour réviser la politique en vigueur;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

D'ADOPTER la Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, de discrimination et de violence tel que déposé. Celle-ci entre en vigueur le 1^{er} juillet 2025 et abroge la politique adoptée le 15 février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES MATÉRIELLES

CA-250625-3.4

Acquisition d'un terrain adjacent à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption appartenant à la Fabrique – Adoption

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'école de bonifier la superficie disponible pour les activités éducatives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permet d'accroître la sécurité et la polyvalence des espaces extérieurs de l'école;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

QUE le CSSDS acquiert, sous réserve de l'autorisation ministérielle, de la Fabrique de la paroisse Cœur-immaculé-de-Marie une partie du lot 5 816 861 pour la somme approximative de 8 000 \$;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

QUE le CSSDS désigne Mme Lisa Rodrigue, directrice générale et M. Maxime Ferland, directeur du service des ressources matérielles comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-250625-3.5

Acquisition d'un terrain adjacent à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption appartenant à la municipalité – Adoption

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'école de bonifier la superficie disponible pour les activités éducatives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permet d'accroître la sécurité et la polyvalence des espaces extérieurs de l'école;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor de céder au CSSDS, à titre gratuit, une partie du lot 5 816 874 qui est adjacent à celui de l'école;

Il est proposé par France Boucher, administratrice, et résolu :

QUE le CSSDS acquiert à titre gratuit, sous réserve de l'autorisation ministérielle, de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor une partie du lot 5 816 874;

QUE le CSSDS désigne Mme Lisa Rodrigue, directrice générale et M. Maxime Ferland, directeur du service des ressources matérielles comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES FINANCIÈRES

CA-250625-3.7

Surveillance du midi – Adoption

CONSIDÉRANT l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* ainsi que l'article 183 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs;

CONSIDÉRANT la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être exigées aux parents;

CONSIDÉRANT la Procédure - Contributions financières exigées aux parents;

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'établissement doivent convenir d'un plan de surveillance pour leur école pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de vérification;

CONSIDÉRANT QUE la proposition a été présentée au comité de répartition des ressources;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT QUE la Loi visant principalement à limiter l'indexation de certains tarifs gouvernementaux permet une augmentation annuelle maximale de 3 % jusqu'au 31 décembre 2026;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

QUE la tarification de la surveillance du midi augmentée de 3 % au primaire et de 3 % au secondaire soit adoptée pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-250625-3.8

Entente bancaire – Adoption

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog prendra fin le 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT l'important partenariat des caisses Desjardins, situées sur le territoire du Centre de services scolaire des Sommets, avec les milieux scolaires et communautaires;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de vérification;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., C 65-1) et du Règlement sur certains contrats de service des organismes publics (C-65.1, r. 4);

CONSIDÉRANT la possibilité de conclure un contrat de gré à gré;

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

D'ACCEPTER de renouveler l'offre de services bancaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog pour une durée de deux ans, soit du 1er juillet 2025 au 30 juin 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POINTS D'INFORMATION

5. AFFAIRES DIVERSES

CA-250625-5.1 **Correspondance du comité de parents datée du 19 juin 2025**

CA-250625-5.2 **Résolution du 17 juin 2025 du CÉ de l'école de la Ruche en lien avec le projet de l'Aréna Memphrémagog inc.**

CA-250625-5.3 **Résolution du 12 mai 2025 du CÉ de l'école de la Ruche en lien avec le projet de l'Aréna Memphrémagog inc.**

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

CA-250625-6.1

Résolution d'appui au comité de parents des Sommets

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire du Ministère de l'Éducation du Québec et l'optimisation des effectifs imposées par le gouvernement du Québec au réseau de l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures prévues dans le secteur de l'éducation vont inévitablement affecter le service aux élèves et sont d'une ampleur inédite;

CONSIDÉRANT, entre autres, la mobilisation des membres du comité de parents des Sommets pour dénoncer les compressions budgétaires;

CONSIDÉRANT la demande d'appui du comité de parents des Sommets qui dénonce les restrictions budgétaires;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

D'APPUYER la résolution du comité de parents des Sommets adoptée le 18 juin dernier qui dénonce les coupures historiques sans précédent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. RAPPORT DES COMITÉS

CA-250625-7.1

Compte rendu du comité de vérification du 24 février 2025

Joëlle Martineau présente le compte rendu du comité de vérification du 24 février 2025.

8. CLÔTURE

CA-250625-8.1

Période d'intervention des membres du conseil

CA-250625-8.2

Levée de l'assemblée à 20 h 38

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

9. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

À la suite de la levée de l'assemblée, les membres du conseil d'administration font l'évaluation de la rencontre.

La présidente

La secrétaire générale